



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

EUROSYSTEME

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

12 avril 2018

La BCE publie les résultats de sa deuxième enquête auprès du personnel

- L'enquête montre que 90 % des salariés sont fiers de travailler pour la BCE.
- Des progrès significatifs ont été accomplis depuis la dernière enquête, notamment du point de vue de la charge de travail, de la durée du travail et de la flexibilité.
- Des mesures de suivi sont mises en œuvre dans les domaines où des progrès restent à faire.

La Banque centrale européenne (BCE) a annoncé ce jour les résultats de sa deuxième enquête auprès du personnel. L'enquête fait apparaître que les membres du personnel apprécient la BCE comme employeur et comme organisation respectueuse de l'éthique, 90 % d'entre eux se déclarant fiers de travailler pour cette institution.

Des améliorations significatives ont été réalisées du point de vue de la charge de travail, de la durée du travail et de la flexibilité. Plus des trois quarts des membres du personnel ont déclaré avoir un régime de travail suffisamment flexible pour leur permettre de satisfaire à leurs obligations personnelles et familiales. L'enquête montre également que 59 % des participants ont déclaré qu'ils considéraient comme raisonnable le nombre d'heures travaillées au cours d'une semaine type, soit 10 points de pourcentage de plus qu'en 2015, lorsque la première enquête avait été menée.

L'enquête de cette année intègre 12 nouvelles questions. Il a notamment été demandé aux membres du personnel s'ils avaient été personnellement victimes de paroles ou de comportements inappropriés de la part d'un autre salarié de la BCE au cours de l'année passée, et 14 % des participants ont répondu par l'affirmative. La BCE a décidé d'ajouter cette question afin de mieux comprendre les différents problèmes susceptibles d'affecter le personnel. Des travaux de suivi sont en cours au sein du département des Ressources humaines de la BCE afin d'obtenir des informations plus détaillées et de prendre des mesures.

Banque centrale européenne Direction générale Communication
Division Relations avec les médias, Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.

Traduction Banque de France

« Il est très important pour nous que tous les membres du personnel aient le sentiment de travailler dans un environnement qui leur permette réellement d'exceller », a déclaré Michael Diemer, Secrétaire général des services (*Chief Services Officer – CSO*). « Nous sommes encouragés par les progrès que nous avons accomplis depuis la dernière enquête en 2015. Toutefois, nous avons également décidé d'accélérer nos efforts afin de remédier à l'ensemble des problèmes affectant les salariés ».

Les membres du personnel ont déclaré, à quelque 69 %, avoir le sentiment d'être traités de façon équitable, sans discrimination selon leur âge, sexe, origines nationales, situation de handicap, croyances ou orientation sexuelle, soit un chiffre supérieur de 5 points de pourcentage à celui d'un groupe de référence pour les institutions financières internationales.

En outre, l'engagement du personnel a augmenté de 3 points de pourcentage pour s'établir à 75 %, soit un niveau supérieur aux résultats du groupe de référence. L'indice qui mesure l'engagement est composé de questions concernant plus particulièrement la fierté du personnel à travailler pour la BCE, le classement global de la BCE en tant que lieu de travail, la mesure dans laquelle la BCE est une motivation pour son personnel à donner le meilleur de lui-même et le traitement avec respect des autres membres du personnel, ainsi que l'intention du personnel de rester.

Pour toute demande d'informations, les médias peuvent s'adresser à Eva Taylor, au : +49 69 1344 7162.

Notes :

- Le taux de réponse à l'enquête de 2018 menée auprès du personnel est de 87 %, après 90 % en 2015. Elle a été menée entre le 6 et le 28 février 2018 par un prestataire extérieur.